

## ORGANISATION DE LA CANTINE AU LYCEE D'ARSONVAL

Le lycée propose une prestation de cantine au "ticket" c'est-à-dire au repas, dont le tarif est déterminé par la Région Ile-de-France, en fonction de votre quotient familial (voir documents ci-joints et site Région Ile-de-France).

Le badge (carte) de cantine est indispensable et reste valable durant toute la scolarité au lycée d'Arsonval.

**Tous les élèves** doivent rapporter le document ci-joint signé ("inscription à la cantine") et le dossier « EquiTables » **complet** (avec les justificatifs), **avec le dossier de réinscription ou d'inscription, au jour et horaire indiqués.**

Les **nouveaux élèves** auront un badge à la rentrée ainsi que les codes individuels mentionnés ci-dessous (voir paragraphe "PAIEMENT").

**La réservation des repas est obligatoire avant 10 h 30, dernier délai**, le jour du passage à la cantine (possibilité d'effectuer des réservations plusieurs jours à l'avance). Cette réservation s'effectue par **internet sur votre espace personnel** (voir paragraphe "PAIEMENT"). Le compte de l'élève est débité au moment de la réservation des repas. Vous pouvez éventuellement supprimer une réservation avant 10 h 30 par la même procédure.

### **PAIEMENT :**

Nous avons le plaisir de vous informer de la disponibilité d'un service de règlement de la demi-pension par internet. Le montant pour le chargement du compte est de **15 € minimum** dans ce cas.

Vous pouvez accéder à ce service de **réservation et paiement** sur le site du lycée : **www.lyceedarsonval.fr**  
Page d'accueil : **Infos pratiques → Restauration → Espace famille restauration** (le lien est activé).

L'identifiant et le mot de passe pour accéder à votre espace personnel restent valables durant toute la scolarité de l'élève au lycée d'Arsonval. Les codes seront transmis aux nouveaux élèves, à la rentrée, avec la carte de cantine.

**Conservez-les précieusement.**

**ATTENTION** : Il faut prévoir un délai suffisant pour la synchronisation avec le logiciel de cantine quand vous rechargez le compte : vous ne pourrez pas réserver immédiatement un repas si le solde est insuffisant.

Vous avez également la possibilité de créditer le compte à l'intendance, **48 heures avant le passage à la cantine.**

**Montant minimum de chargement : 20 € :**

- soit par chèque (en indiquant le **NOM, Prénom et classe de l'élève au dos du chèque**), (à déposer avant 12 h) ;
- soit en espèces (**avant 12 h**).

Le solde du compte de cantine sera reporté sur le trimestre suivant (ou année scolaire) ou remboursé à la demande des familles en cas de départ du lycée (fournir un RIB du responsable financier dans ce cas).

**ATTENTION : POUR LES ELEVES BOURSIERS DES CLASSES DE 2des, 1ères et Terminales :**

**Le compte de cantine devra être crédité avant de faire les réservations. Le montant total de la bourse sera versé en fin de chaque trimestre (fin décembre, fin mars et début juillet).**

Un RIB original au nom du demandeur de la bourse sera à fournir au début de chaque année scolaire au service intendance et en cas de **changement** de compte bancaire en cours d'année, pour éviter les rejets de virements.

### **RAPPELS :**

- Le badge (carte de cantine) reste valable durant toute la scolarité au Lycée d'Arsonval et est **obligatoire** pour le passage au self. Il est fourni gratuitement à l'entrée au lycée. S'il a été perdu, les élèves doivent venir à l'intendance pour en acheter un, avant 10 h 30.

Montant : 5 €, en espèces.

- Le prix du repas est calculé en fonction de votre quotient familial (si le dossier est incomplet, le tarif maximal sera appliqué). Les informations sont indiquées dans les documents ci-joints ou sur le site du lycée d'Arsonval :

[www.lyceedarsonval.fr](http://www.lyceedarsonval.fr) et sur le site de la Région Ile-de-France :

[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) et <https://calcullette-qf.iledefrance.fr/demarrage>

Assistance téléphonique : 0800 075 065 (appel gratuit).

Le service intendance



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LYCEE D'ARSONVAL  
94100 SAINT MAUR DES FOSSES**

**SERVICE INTENDANCE**

Tél : 01 48 83 98 43  
Mél : int.0940121w@ac-creteil.fr

65 RUE DU PONT DE CRETEIL  
94107 SAINT MAUR CEDEX  
www.lyceedarsonval.fr

**POUR L'INTENDANCE  
(avec les documents EquiTables)**

**au jour et horaire indiqués**

**Objet : INSCRIPTION A LA CANTINE**

Je, soussigné M ou Mme .....

autorise l'élève (NOM et Prénom) .....

Niveau de classe en **2026/2027** : .....

à déjeuner à la cantine du lycée d'Arsonval et l'autorise à bénéficier d'un badge.

**J'ai pris connaissance :**

- que son compte doit être approvisionné et son repas réservé à l'avance ;
- que le prix du repas est déterminé en fonction du quotient familial. Si le dossier est incomplet, le tarif maximal sera appliqué (voir documents "EquiTables" cantine) ;
- que la carte de cantine est obligatoire (si elle est perdue, l'élève devra passer à l'intendance pour en acheter une : 5 € en espèces, avant 12 h).

Je ne souhaite pas fournir les justificatifs demandés pour le dossier EquiTables. Le tarif maximal sera appliqué (cocher la case).

**NOM et Prénom du responsable financier :**

**Mail du responsable financier :**

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le

Signature des responsables légaux :

**RAPPEL : Tous les élèves sont demi-pensionnaires "au ticket"**

*(voir document « Organisation de la cantine au lycée d'Arsonval »)*

# L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



## QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

## COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Toutes les modalités d'inscription sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) ou en scannant ce QR code :



## QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 53 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2026-2027, à payer au ticket

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,83 €	2,06 €	2,27 €	2,49 €	2,71 €	2,91 €	3,49 €	4,08 €	4,66 €
Prise en charge Région sur le coût moyen d'un repas (10 €)	95 à 98 %	82 à 85 %	79 à 82 %	77 à 80 %	75 à 78 %	73 à 76 %	71 à 74 %	65 à 69 %	59 à 62 %	53 à 56 %

### Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

### Besoin d'aide ?

Contactez l'assistance téléphonique au **0 800 075 065** (numéro gratuit)



### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

du 13 avril au 11 juillet 2026 et du 24 août au 10 octobre 2026

- lundi : 8h30 - 18h  
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 19h  
- vendredi : 8h30 - 17h  
- samedi : 9h - 12h

## Calculatrice de quotient familial

### Éditer l'attestation pour la restauration scolaire

Votre enfant est demi-pensionnaire dans un lycée public ? Bénéficiez d'une aide à la restauration scolaire en fonction de vos ressources. Votre quotient familial détermine le prix du repas. Si le dossier est incomplet, le tarif maximal sera appliqué (4,66 € / repas).

Pour cela, utilisez la calculatrice de quotient familial et **téléchargez l'attestation à remettre au service intendance du lycée de l'élève avec les justificatifs indiqués.**

[Consultez la page "Équitables"](http://www.ildefrance.fr/equitables) : [www.ildefrance.fr/equitables](http://www.ildefrance.fr/equitables)

Si vous avez besoin d'aide : 0 800 075 065 (numéro gratuit)

### Indispensable avant de commencer

Pour générer votre attestation de quotient familial, veuillez suivre les étapes indiquées sur le site de la Région Ile-de-France : [www.ildefrance.fr/equitables](http://www.ildefrance.fr/equitables)

#### Important :

Si vous n'avez pas encore de compte, vous devrez en créer un. Veuillez noter que l'option "Mot de passe oublié" est destinée aux utilisateurs qui ont déjà un compte.

- **Si vous êtes allocataire CAF** : munissez-vous des coordonnées du représentant légal de l'élève, déclaré allocataire CAF.
  
- **Si vous êtes non allocataire CAF** : munissez-vous de votre avis d'imposition n-1 sur vos revenus n-2.

**Pour la rentrée scolaire 2026, il s'agit de votre avis d'imposition 2025 sur vos revenus 2024** (ou de 2 avis d'imposition si vous vivez en concubinage, ou que vous êtes dans une autre situation particulière ayant impliqué une imposition non commune), **ainsi que de votre(vos) justificatif(s) de paiement relatif(s) au versement des prestations familiales du dernier mois si vous en percevez.**  
**Il faudra joindre les justificatifs demandés avec l'attestation de restauration scolaire.**